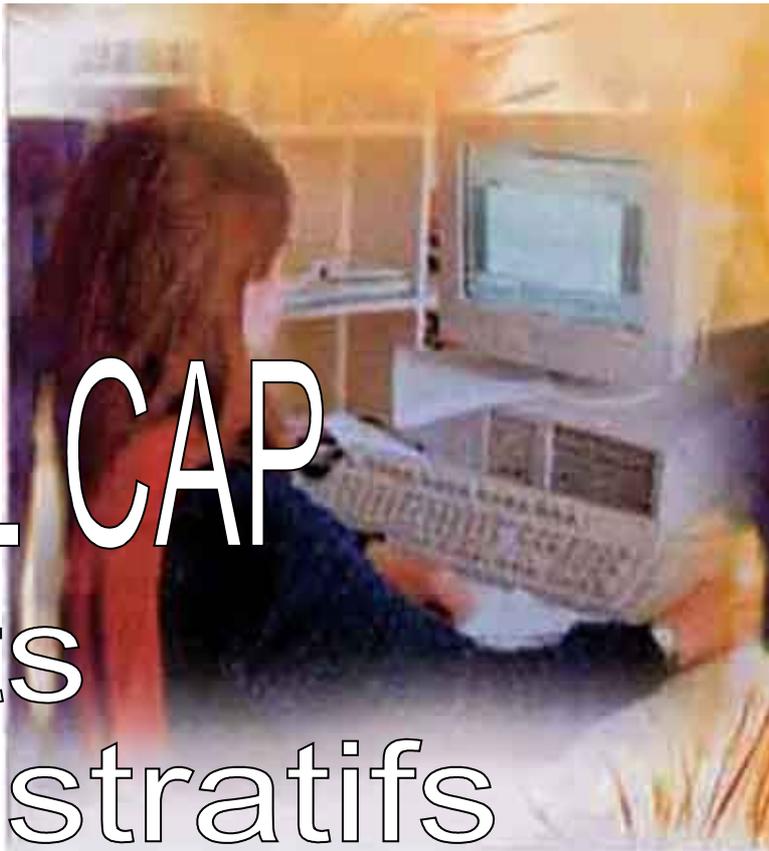




16 mars 2011



SPECIAL CAP

Adjointes Administratives

Compte rendu de la CAP Nationale des adjoints administratifs des administrations de l'État du 16 mars 2011

IMPRIME DANS NOS LOCAUX PAR LE SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS TECHNIQUES ADMINISTRATIFS ET DE SERVICE - CGT
MEDDLT - PLOT I - 92055 - LA DEFENSE CEDEX - Tél. 01.40.81.83.12. - Fax. 01.40.81.83.16.

émail : Internet sn-ptas-cgt.syndicat@i-carre.net - Intranet : carnet d'adresse - annuaire global équipement - Syndicat :
Syndicat/SN PTAS CGT/AC

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Jean François HUGUENIN-VIRCHAUX

Visitez notre site internet : <http://www.snptas-cgt.org>

Compte rendu de la CAP Nationale des adjoints administratifs des administrations de
l'État
du 16 mars 2011

La CAP était présidée par M. Luc BERSAT, adjoint au Directeur SG/DRH/SGP/ATET

Les élus CGT ont fait la déclaration ci-dessous :

*Déclaration des élus CGT à la dernière CAP nationale
des adjoints administratifs du 16 mars 2011*

En ce début d'année 2011, l'administration donne un nouveau coup d'accélérateur aux restructurations dont le principal objectif est la réduction massive des effectifs.

Les multiples réorganisations passées ou en cours font que nous sommes passés du Ministère de l'aménagement durable au Ministère du déménagement durable. Le terme de restructuration des services devrait être remplacé par celui de déstructuration des services (transfert des services Navigation à VNF, disparition de l'ingénierie publique, fin programmée de l'ADS ...).

Nous continuons de dénoncer avec force cette casse organisée et ses effets dévastateurs (suppression de missions, conditions de travail toujours plus dégradées, remise en cause du statut et des garanties collectives et individuelles). Les agents de ce Ministère ont désormais pour seule vision la mise en œuvre du plan de réduction de missions et d'emplois intitulé « Perspectives RH 2013 ». En terme de motivation d'agents déjà déboussolés et plus qu'inquiets, on fait mieux ...

Nous ne pouvons pas, dans ce contexte déjà particulièrement lourd, faire l'impasse sur la politique salariale très pénalisante dans la fonction publique avec le gel décrété par le Gouvernement de la valeur du point d'indice en 2011, voire 2012 et 2013. Il est d'ailleurs significatif que suite à cette dernière augmentation du SMIC au 1er janvier 2011, le Gouvernement ait été contraint de prendre un décret alignant le salaire minimum de la fonction publique sur le SMIC et de saupoudrer notamment les échelles 3 et 4 de quelques points d'indice.

Cette CAP est pour nous, élus CGT à la CAP nationale des adjoints, l'occasion d'alerter l'administration en vue de la prochaine CAP de promotions :

Suite aux réunions de concertation qui se sont déjà tenues un peu partout, nous constatons d'ores et déjà des dysfonctionnements sérieux préjudiciables aux agents.

Plus personne n'ignore que le logiciel REHUCIT est une véritable catastrophe qui rend le travail des gestionnaires particulièrement fastidieux, sans parler de la non-fiabilité des informations qui ne pourra qu'engendrer des inégalités de traitement pour les agents.

Ensuite, dans certains services, l'administration a transformé les réunions de concertation en réunions d'information, en présentant des listes non amendables.

Certains chefs de service semblent par ailleurs n'avoir pas entendu parler de la circulaire du 3 janvier 2011 ou n'ont pas voulu en tenir compte.

Faute d'instructions claires, cette circulaire laisse le champ libre à bien des interprétations qui ont rendu les réunions de concertation difficiles et entraîné de nombreuses questions .:

Comment sera calculé le nombre de promotions par DREAL ? Est-ce que ce sera par ajout du nombre de quotas des départements de la région ?

Que veut dire "un équilibre sur la durée devra être assuré entre l'ensemble des services en fonction du nombre de promouvables ? "

Si rien n'est fait pour clarifier les choses, notamment au niveau du déroulement des CAP en DREAL, nous

pouvons déjà prédire que la CAP de promotion 2011 au mois de juin ne se passera pas bien. Une journée de pré-CAP pour « déblayer le terrain » ne suffira pas.

Les élus CGT demandent dès à présent une réunion pour faire le point sur l'ensemble des problèmes constatés dans les DREAL, leur zone de gouvernance et la manière d'y remédier.

Pour nous, élus CGT auxquels les adjoints administratifs ont fait confiance à hauteur de 41 % lors des dernières élections du 19 octobre 2010, notre mandat était et reste clair : défendre les intérêts des personnels, être constructifs, mais surtout ne pas se laisser enfermer dans un rôle de figuration par l'administration. La CGT et les adjoints administratifs n'accepteront pas que les élus en CAP régionale et nationale se voient confisquer leurs prérogatives de représentants du personnel.

Concernant les :

Ratios de promotion

Lors de la CAP de décembre, vous vous étiez engagés à tenir la CAP de promotion 2012 à la fin de l'année 2011. Nous avons pris acte de cette volonté de rattraper le retard pris par rapport aux autres corps, retard qui pénalise les adjoints. Mais le plan triennal d'augmentation des ratios de promotion, qui portait les taux à 25 % et 35 % respectivement pour les AAP2 et AAP1, arrive à échéance fin 2011. Cette année, le nombre de promotions à AAP2 et AAP1 ne devrait pas dépasser les 350 dans chaque grade. Pour 2012, si l'on devait revenir aux ratios antérieurs de 17% et 15%, on se retrouverait à moins de 200 promotions à AAP1 (en comptant les AAP2 promus en 2007 et qui deviendraient enfin promouvables à AAP1).

De 17 000 adjoints environ lors des élections du 20 mars 2006, nous sommes passés à 11 597 adjoints aux élections du 19 octobre 2010 et à 10 700 adjoints au 3 mars 2011 (données DRH). Au vu de cette fonte drastique des effectifs, il est encore moins acceptable de revenir à des taux de 17 et 15 %. Le nombre de promotions dans les services se trouverait à un niveau si ridicule que vous pourriez vous attendre à une explosion de colère des adjoints, colère qui serait fondée.

Les élus CGT exigent un nouveau plan triennal à hauteur de 45% pour les promotions à AAP2 et 50% pour les AAP1. Tous les adjoints doivent pouvoir partir à la retraite avec le grade d'AAP1.

En conséquence, la CGT demande dès aujourd'hui la création d'un groupe de travail sur les ratios de promotions en vue de la mise en place d'un nouveau plan triennal .

C'est d'ailleurs dans cette optique qu'a été demandé le bilan de la population des adjoints administratifs au 30/12/2010 à Mme Eyssartier, Directrice des Ressources Humaines, lors de la réunion plénière du 11 mars relative à la répartition de l'enveloppe catégorielle 2011.

*La réponse de Mme Eyssartier a été lapidaire et choquante: **Avez-vous encore besoin d'un bilan sur la population des C administratifs ?***

Faut-il en conclure que le sort des adjoints administratifs de ce Ministère est déjà scellé, d'autant qu'aucune contre-proposition, comme un plan de revalorisation de C en B, par exemple, n'a été avancée ?

Par ailleurs, l'administration se refuse toujours de porter à nouveau auprès de la DGAFP la mise en place d'un concours exceptionnel à B administratif, comme cela vient d'être fait pour le Ministère de l'Intérieur.

Liste d'aptitude

Que dire enfin du nombre de postes à la promotion à la liste d'aptitude à SA : 29 ! 29 postes pour plus de 9000 promouvables ! 44 postes ouverts au concours externe à SA ! Et 29 postes ouverts pour le concours interne !!!

Si les adjoints administratifs avaient encore quelques illusions sur la volonté de l'administration d'utiliser ces possibilités pour dégonfler le corps de la catégorie C administrative, les voilà rassurés !

Régime indemnitaire :

Au cours de cette même réunion, l'administration a proposé une revalorisation de 500 euros (brut) au titre de la 2^{ème} tranche du plan triennal 2010-2012 et indiqué qu'elle a porté auprès de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) une demande de relèvement des plafonds indemnitaires. Selon Mme Eyssartier, la DGAFP s'orienterait, pour cette revalorisation, vers la PFR (Prime de Fonction et de Résultats) ! Si cela se confirmait, la CGT condamnerait le non-respect des engagements pris par l'administration. Elle ne pourrait accepter que cette revalorisation soit conditionnée par la mise en place de la PFR.

La CGT rappelle son opposition à la PFR, politique de rémunération individualisée et contre productive par

rapport aux politiques menées dans notre ministère, qui font appel à des notions de portage collectif, d'équipe projet. La somme – et encore moins la mise en concurrence – des individualités n'a jamais été source d'une augmentation des performances collectives.

Plate-formes CHORUS

Depuis 2010, les adjoints administratifs en poste dans les CPCPM et les PSI attendent une réponse relative aux primes perçues par leurs homologues du MAAPRAT. La CGT a revendiqué une mesure immédiate, mensuelle et pérenne. Le 11 mars 2011, réponse de la DRH : « une indemnité temporaire de mobilité devrait leur être octroyée ; le projet d'arrêté est en cours de discussion ». La CGT restera vigilante sur ce dossier et déterminée à défendre une égalité de traitement pour des agents effectuant les mêmes tâches.

Mobilités

Les derniers organigrammes cibles imposent à de nombreux départements une nouvelle réorganisation qui entraînera des mobilités forcées. Dans le cas d'une mobilité interne, ne relevant pas de la nouvelle CAP locale, la CGT demande qu'elle soit examinée dans le cadre d'un CTP de service, que les agents subissant ces mobilités soient répertoriés dans les services et qu'une indemnité spécifique leur soit allouée.

Agents partis à la retraite en 2010

Pour les agents partis à la retraite en 2010, la liste des injustices est longue :

- Les agents proposés n'ont pas pu bénéficier de leur promotion ;*
- Certains attendaient l'arrêté de leur changement d'échelon depuis 2 ans ! Des arrêtés ont dû être pris à la hâte pour régulariser leur situation avant leur départ !*
- Dans certains départements, les bonifications 2008 ne sont toujours pas notifiées et l'ensemble des bonifications 2009 sont traitées seulement maintenant. Les agents retraités ne bénéficieront pas de ces bonifications !*

Ça commence quand même à faire beaucoup de punitions pour des agents qui ont osé prétendre à une retraite !

Vous pouvez passer le mot : aujourd'hui, la majorité des 10 700 adjoints est près de laisser exploser sa colère. Notre rôle est de vous alerter.

La détresse et le désespoir peuvent décupler les réactions des adjoints qui sont déjà à bout.

En préambule, les élus CGT ont déploré une nouvelle fois l'absence de Mme EYSSARTIER, Directrice des Ressources Humaines, à la présidence de cette CAP ont formulé le vœu de la voir au moins une fois présider une CAP des adjoints en 2011 en rappelant que ce corps est le plus important du Ministère.

Suite aux déclarations des OS, le Président de la CAP a apporté les éléments de réponse suivants :

Perspectives RH 2013

Le Président considère que ce sujet relève plus du ressort du CTPM que de celui de la CAP. Néanmoins, pour lui, l'objectif de la démarche est avant tout de donner une lisibilité aux agents, de chiffrer et quantifier les mesures d'accompagnement pour les agents redéployés.

Commentaire CGT :

Même si ce sujet relève du CTPM, il impacte directement les personnels et notamment les adjoints administratifs dans leur vie quotidienne (mutations, promotions, etc..des domaines relevant de la compétence de la CAP). C'est quand même extraordinaire ! Avec l'administration, ce n'est jamais le bon endroit, la bonne instance, le bon moment. Il est urgent pour l'administration de relire attentivement le décret sur les compétences et attributions dévolues aux CAP

Entretien professionnel

Concernant l'entretien professionnel, l'administration n'est pas satisfaite du faible taux de remontées de ces entretiens pour 2009. Des relances ont été faites pour rappeler aux chefs de service de les effectuer le plus rapidement possible.

Fonctionnement des CAP locales

Le Président de la CAP précise que les services DRH sont preneurs des retours sur les dysfonctionnements constatés dans les services.

Il n'exclut pas de faire une réunion avec les OS pour faire le point sur la base d'une liste des problèmes rencontrés que les OS lui auront communiquée.

Les élus CGT ont insisté sur l'urgence de la tenue de cette réunion.

Pour que les prochaines CAP se déroulent le mieux possible, le Président s'engage à écrire une note à l'intention des services pour préciser certains points de la circulaire du 3 janvier 2011 qui n'auraient pas été compris.

A la suite de la remarque des élus CGT concernant le logiciel REHUCIT, il reconnaît que des difficultés réelles ont été rencontrées. Il informe les OS que ce logiciel s'est amélioré sur certaines fonctionnalités, ce qui a permis de transmettre des données plus fiables mais avec un retard dans la transmission.

Commentaire CGT : c'est à partir des données extraites du logiciel REHUCIT (logiciel de gestion des personnels : changements d'échelon, promotions, mutations, départs à la retraite, paye, ...) qu'ont été constituées les listes de promouvables, d'où l'importance de la fiabilité des informations fournies.

Dans certains services, il y avait des taux d'erreurs allant de 30% à 50%. De plus, les listings ne font plus référence au déroulement de carrière des agents, ce qui est quand même un comble !

Ratios de promotion

L'administration, à la suite de la demande des élus CGT, a demandé l'extraction informatique du bilan de la population des adjoints au 31.12.2010.

Il s'agit, d'une part de porter auprès de la DGAFP des éléments concrets (tirés du bilan) pour une revalorisation des taux promus/promouvables et d'autre part, de respecter le calendrier donné et tenir la CAP des promotions 2012 fin 2011.

Le Président de la CAP a conscience que le retour aux anciens taux serait particulièrement gênant au regard de la baisse des effectifs.

Commentaire CGT :

« Particulièrement gênant ». Nous préférons qualifier de révoltant le fait de passer de près de 800 promotions à AAP1 en 2009 pour arriver à moins de 350 en 2011. Les chiffres ne sont guère meilleurs pour les promotions à AAP2.

Pour la révision des taux de promotion, la CGT s'est dit prête à travailler de concert avec l'administration afin que les droits des adjoints puissent être préservés, surtout en ce qui concerne un déroulement de carrière décent.

Si l'administration refuse un groupe de travail avec les élus sur l'augmentation des ratios, la fin d'année risque d'être « délicate pour elle ». La CGT a déjà démontré qu'elle était en capacité de réagir rapidement avec les adjoints administratifs

Liste d'aptitude

S'agissant de la liste d'aptitude à SAE, la clause de sauvegarde s'appliquera à nouveau en 2011. Concernant les recrutements externes, l'administration est contrainte de faire un arbitrage entre les détachements entrants et les recrutements par voie de concours.

Commentaire CGT :

Une nouvelle fois, c'est la clause de sauvegarde qui va s'appliquer, soit une soixantaine de possibilités de promotion pour 10 700 adjoints. Quel mépris !

Quant à l'arbitrage entre détachements entrants et recrutements par voie de concours, c'est un marché de dupes ! On le constate avec le niveau ridicule de recrutements et les adjoints administratifs n'auraient plus que le concours interne (29 postes) et la liste d'aptitude (environ 60 postes) en terme de promotion sociale !

Régime indemnitaire :

Le MEDDTL reste bien sur la démarche initiale du respect du plan triennal. Aujourd'hui, il n'y a pas de texte sorti sur la PFR pour la catégorie C, mais il y a une logique interministérielle qui est le passage à la PFR.

Commentaire CGT : *La CGT a des raisons de s'inquiéter : c'est la DGAFP qui a désormais la main sur la gestion des primes ! Mais quels que soient les interlocuteurs (Ministère, DGAFP), la CGT et les adjoints administratifs vont se faire entendre !*

Mobilités internes

Par rapport à la demande des représentants du personnel que soient toujours examinées en CAP, sinon en CTP, les mutations internes, le Président de la CAP précise que les textes sont très clairs : les mobilités internes ne peuvent pas être examinés en CAP et encore moins en CTP (cf. circulaire PNA).

La CGT insiste sur le fait qu'il peut y avoir des inégalités de traitement des agents par rapport à ces mutations (« favoritisme » en faveur d'un agent plutôt que d'un autre). Dans le cas d'un agent qui s'estime lésé, à quel niveau peut-il faire un recours ?

Réponse du Président : il doit s'adresser au chef de service !

Commentaire CGT :

Le fait du prince ! Le chef de service se retrouve juge et partie, c'est inadmissible !

Bonifications (réductions d'ancienneté)

Après avoir rappelé les principes de répartition, les bonifications d'ancienneté 2008 ont été validées par la CAP. Cette validation va permettre de procéder à la notification aux agents concernés.

Précision : 92,3 mois de reliquat seront reportés sur l'enveloppe 2009.

Par ailleurs, la campagne 2009 est lancée et son bilan sera présenté à la prochaine CAP en juin 2011. Celle de 2010 sera lancée à la suite.

Le même exercice a été effectué pour les adjoints administratifs des DIR au titre de 2008 (pas de reliquat).

Il est précisé que les recours sur bonification relèvent désormais de la CAP locale.

Indemnités temporaires de mobilité octroyées notamment aux adjoints en poste dans les PSI et CPCM

Au vu des documents de travail envoyés récemment aux OS pour le CTPM du 18 mars prochain, les élus CGT ont demandé au Président de la CAP de relayer ces demandes :

- avoir un bilan précis (par région et par service) des adjoints travaillant dans les PSI et CPCM qui ont déjà bénéficié d'une indemnité,
- savoir exactement quels agents seront susceptibles d'être indemnisés suite à la prise de l'arrêté concernant l'indemnité temporaire de mobilité et combien ?

A l'ordre du jour :

Demandes de détachements entrants

L'agent ci-dessous a reçu un avis favorable.

NOM	AFFECTATION	OBSERVATIONS
IWENS Ségolène	ENIM	

Une demande de mutation sur ce même poste d'un agent de notre Ministère a été traitée et n'a pas obtenu d'avis favorable.

Les représentants du personnel ont rappelé les règles de gestion qui sont de prioriser les mutations internes au Ministère par rapport aux détachements. Ils ont dénoncé la démarche qui conduit aujourd'hui l'administration à privilégier des agents déjà opérationnels au détriment d'agents qui devraient suivre une formation pour prétendre à ce même poste.

Titularisation de travailleurs handicapés

Cette CAP a examiné une demande de non titularisation. Après examen du dossier, ce dossier a reçu un avis favorable de titularisation.

Commentaire CGT :

Ce dossier a été porté par la CGT depuis de nombreuses CAP. Ses élus se félicitent de l'issue favorable sur ce dossier.

Information sur le comité de suivi du plan triennal des travailleurs handicapés qui s'est tenu le 4 mars 2011 :

Plan de recrutement, d'insertion, de reclassement, de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés 2010 – 2013

Vendredi 4 mars 2011 la sous-directrice des politiques sociales et des pensions a réuni le comité de suivi du plan triennal des travailleurs handicapés.

Les organisations syndicales ont découvert que le MEDDTL avait, sans concertation, transmis fin décembre au 1^{er} ministre des objectifs de recrutement de travailleurs handicapés abaissés à 50 par an alors que le plan 2009 à 2012 l'avait validé à hauteur de 127 recrutements par an.

La délégation CGT a réagi vivement auprès de la sous-directrice d'autant plus qu'en 2010 le MEDDTL n'a recruté que 39 travailleurs handicapés (3A, 4B, 32 C) et que **les conditions d'insertion et de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés dans les services se dégradent** face notamment aux réductions d'effectifs, réorganisations et nouvelles politiques de management.

Face à ce mépris, les représentants du SN PTAS-CGT et l'ensemble de la délégation ont quitté la séance.

Avec l'appui de la CGT, les adjoints ont su gagner le plan triennal 2009-2011 pour l'augmentation des taux de promotion et le plan triennal 2010-2012 d'harmonisation du régime indemnitaire, soit une augmentation moyenne de 1 200 € par adjoint.

Il devient de plus en plus évident que sans une nouvelle mobilisation, d'une part les engagements pris par l'administration risquent de ne pas être respectés, d'autre part, la reconnaissance de nos compétences et de nos qualifications risque de passer par pertes et profits.

Encore une fois, montrons que les adjoints sont en capacité de se mobiliser massivement et rapidement !

Vos élus nationaux à la CAP nationale Adjointes Administratives des administrations de l'Etat

Jacky POMMIER

DDE 53.02.43.67.88.38

Karine TAYSSE

DDT Haute-Vienne 05.55.12.95.37

Marie-José LELIARD

DDEA Côtes d'Armor F02.96.63.12.50

Carine CHAZALET

DIR Centre Est 04.69.16.62.04

Marie LACOR

DSCR/ER/ER2 F01.40.81.82.83

Gisèle LANGLAIS

DDT Lot et Garonne F 05.53.69.33.01

Laura CASTEL

DREAL Lorraine 03.87.20.44.42

Stéphanie LE NY

DRIEA 01 49 80 23 31